



Charte de l'association Unis vers ses possibles

L'usage du nom, du logo de l'association

L'identité visuelle (logo, nom etc...) de l'association ne doit pas être utilisée à des fins de promotions individuelles par les adhérents mais doit être utilisée pour toutes actions partenariales ou ateliers organisés par l'association avec l'aval préalable du Conseil d'Administration (CA).

Processus des ateliers

Pour tous les adhérents qui souhaitent proposer un atelier en passant par l'association doit en faire la demande au conseil d'administration et attendre son aval avant diffusion de son atelier.

Proposition d'ateliers et bénévolat

Les adhérents peuvent participer activement à la vie de l'association :

- en proposant des ateliers et des idées d'animations qu'ils veulent animer ou non répondant aux objectifs de l'association. Les ateliers proposés par les adhérents praticiens peuvent être rémunérés ou réalisés bénévolement.

Toutefois, il ne sera pas possible de réaliser des activités régulières rémunérées animées par le même praticien.

Les animations peuvent être réalisées dans un autre lieu que Bain de Bretagne dans un esprit d'ouverture en lien avec les valeurs de l'association.

Idées d'animations :

Envers ses adhérents non praticiens : information, aide, soutien, apporter du bien-être.

Envers les adhérents praticiens : idée de formation, d'information, de collaboration.

Être bénévole sur des actions menées par l'association, en s'investissant pleinement ou partiellement dans les actions.

Pour cela : envoyez un mail à uvsp35@gmail.com avec une explication détaillée de votre proposition (vous pouvez contacter par téléphone un membre du CA si c'est plus simple). Une ou deux personnes du CA pourront vous rencontrer pour discuter de la proposition et reviendront vers vous ensuite sous un mois maximum pour donner une réponse. La demande sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion CA.

Toutes les actions menées dans le cadre des activités de l'association auxquelles l'adhérent veut participer sont réalisées bénévolement.

Rôle de l'association envers ses adhérents

L'association peut communiquer pour ses adhérents praticiens. Ils peuvent taguer l'association sur leurs réseaux sociaux pour que l'association puisse partager leur communication.

L'association communique sur ses actions auprès des adhérents par mail et les réseaux sociaux.

Les praticiens peuvent être inscrits sur la liste de contact du site internet de l'association s'ils le souhaitent.

Les praticiens adhérents acceptent chaque année de proposer une séance avec une réduction à un autre adhérent. Le montant de la réduction est décidée tous les ans par le CA ou l'AG.

Les membres du CA sont des bénévoles qui s'investissent pour faire vivre l'association. En intégrant le CA, les membres dirigeants s'engagent à ne pas utiliser l'association pour promouvoir leurs activités professionnelles individuelles. Seul un vote à l'unanimité du CA pourra accepter quelques avantages pour les membres du CA si l'investissement réalisé sur les actions est conséquent.

Engagement des adhérents et éthique

Respect du code de déontologie des professions de bien-être et de santé.

Respect du secret professionnel et des informations (données personnelles) partagées lors des activités de l'association.

Interdiction des dérives sectaires et religieuses, faire une différence entre spiritualité et prosélytisme.

Association militante pour une vision apaisée de la relation médecine holistique et allopathique.

Les adhérents s'engagent à respecter les valeurs de l'association notamment la bienveillance, la neutralité, le volontariat, l'impartialité, l'engagement pour le but collectif (et non pour un but individuel) lorsqu'ils participent à la vie de l'association sans quoi le CA peut résilier l'adhésion.

les valeurs de l'association

L'association milite pour les valeurs de partage, de bienveillance, de respect, d'écoute, de communication, d'entraide, de tolérance et de transmission de savoirs. Les adhérents qui adhèrent à l'association doivent partager et respecter ces valeurs.

En adhérant à l'association, vous validez automatiquement cette charte.